

mazars

MAZARS
15 Quai Lamandé
BP 1146
76063 LE HAVRE
France



KPMG SA
Immeuble Courbet Plaza
46 rue Louis Eudier
76600 LE HAVRE
France

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION NORMANDIE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2021

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION NORMANDIE

4 PAS DE LA LUCILINE

76042 ROUEN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION NORMANDIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION NORMANDIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, et notamment la norme 4.20 « comptes combinés et comptes consolidés » du cadre d'organisation budgétaire, comptable et financière du réseau des CCI (« cadre OBCF »), , réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Les notes 3.2 et 3.3 de l'annexe exposent les modalités de combinaison, notamment en ce qui concerne la définition des entités retenues dans le périmètre de combinaison et les méthodes de consolidation, ainsi que les méthodes et règles d'évaluation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre ensemble combiné, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées et des informations fournies dans l'annexe des comptes combinés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction, du Trésorier et de la Commission des Finances relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français et plus spécifiquement à la norme 4.20 « comptes combinés et comptes consolidés » du cadre d'organisation budgétaire, comptable et financière du réseau des CCI (« cadre OBCF ») ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Trésorier. Il appartient à la Commission des Finances d'émettre un avis sur ces comptes.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

MAZARS

KPMG SA

LE HAVRE, le 23 juin 2022

LE HAVRE, le 23 juin 2022

Joël THOMAS

Thomas FECAMP

Associé

Associé



ETATS FINANCIERS COMBINES 2021

CCI Normandie

4 Passage de la Luciline - 76042 Rouen Cedex 1
www.normandie.cci.fr

Sommaire

1. NOTES PRELIMINAIRES ET FAITS MARQUANTS.....	3
1.1. Notes préliminaires	3
1.2. Faits marquants de l'exercice :	4
2. ETATS FINANCIERS	7
2.1. Bilan combiné.....	7
2.2. Compte de résultat combiné	8
2.3. Tableau de flux de trésorerie combiné.....	9
2.4. Tableau de variation des capitaux propres.....	10
3. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	11
3.1. Référentiel comptable.....	11
3.2. Modalités de consolidation.....	11
3.3. Méthodes et règles d'évaluation.....	12
4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	26
5. DETAIL DES COMPTES DU BILAN	28
5.1. Immobilisations incorporelles	28
5.2. Immobilisations corporelles	28
5.3. Immobilisations financières.....	29
5.4. Stocks.....	29
5.5. Ventilation des créances	30
5.6. Ventilation des dettes	30
5.7. Autres fonds propres	31
5.8. Provision pour risques et charges	32
5.9. Emprunts et dettes financières.....	32
5.10. Valeurs mobilières de placement et disponibilités.....	33
6. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	34
6.1. Chiffre d'affaires	34
6.2. Détail des autres produits et charges d'exploitation	34
6.3. Détail des achats consommés et charges externes	34
6.4. Détail des autres charges d'exploitation.....	35
6.5. Impôts et Taxes.....	36
6.6. Détail des charges de personnel.....	36
6.7. Variation nette des amortissements et dépréciations.....	36
6.8. Détail du résultat financier	37
6.9. Résultat exceptionnel.....	38
6.10. Impôt sur les bénéfices	38
7. ENGAGEMENTS HORS BILAN	39
7.1. Engagements reçus	39
7.2. Engagements donnés	39
8. EVENEMENTS POST CLOTURE	40
8.1. Assurance Chômage :	40
8.2. Conflit Russie-Ukraine :	40
8.3. Sortie des protocoles de la SAS Port de Cherbourg et du Port de pêche de Cherbourg :	41

1. NOTES PRELIMINAIRES ET FAITS MARQUANTS

1.1. Notes préliminaires

Le décret n°2015-1629 du 10 décembre 2015 porte création de la chambre de commerce et d'industrie de région Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016.

Conformément à la loi Pacte (Loi n°2019-486 du 22 mai 2019), la CCI Normandie est tenue d'élaborer des comptes combinés qui sont ensuite transmis à la CCI France. Ces comptes combinés doivent être établis pour la première fois pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

La CCIR Normandie compte 5 CCI territoriales (Caen Normandie, Ouest Normandie, Portes de Normandie, Rouen Métropole, Seine estuaire).

Le périmètre de combinaison au 31/12/2021 comprend 31 entités :

Nom	Siège social	Date d'exercice	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	Date d'exercice	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	Description des liens de combinaison*
SAS AEROPORT	Saint Contest (14)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SAS ARMEMENT NORMAND	Port En Bessin-Huppain (14)	31/12/2021	23,08%	23,08%	MEE	31/12/2020	23,08%	23,08%	MEE	Filiale
SAS ICEP	Saint Contest (14)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
CCI CAEN NORMANDIE	Saint Contest (14)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Combinaison
CCI OUEST NORMANDIE	Cherbourg (50)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Combinaison
CCI PORTES DE NORMANDIE	Evreux (27)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Combinaison
CCI ROUEN METROPOLE	Rouen (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Combinaison
CCI SEINE ESTUAIRE	Le Havre (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Combinaison
SAS INVESTIR ENSEMBLE	La Lande Patry (61)	31/12/2021	99,40%	99,40%	IG	31/12/2020	99,40%	99,40%	IG	Filiale
SAS PORT DE CHERBOURG	Cherbourg (50)	31/12/2021	90,00%	90,00%	IG	31/12/2020	90,00%	90,00%	IG	Filiale
AXE 12	Alençon (61)	31/12/2021	50,00%	50,00%	MEE	31/12/2020	50,00%	50,00%	MEE	Filiale
SCI ALENCON POLE ENTREPREUNARIAL	Damigny (61)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SCI EVREUX POLE ENTREPREUNARIAL	Evreux (27)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SAS CCI TRANSACTIONS	Evreux (27)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
CEPPIC Association	Rouen (76)	31/12/2021	0,00%	100,00%	IG	31/12/2020	0,00%	100,00%	IG	Entité ad hoc
SCI CAMPUS CCI	Rouen (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SCI ENTREPRISE +	Rouen (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SCI NEOMA	Rouen (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SEMEFON	Rouen (76)	31/12/2021	23,98%	23,98%	MEE	31/12/2020	23,98%	23,98%	MEE	Filiale
APPUI	Le Havre (76)	31/12/2021	0,00%	100,00%	IG	31/12/2020	0,00%	100,00%	IG	Entité ad hoc
CENTRE INTERNATIONAL DE DEAUVILLE	Lisieux (14)	31/12/2021	21,24%	21,24%	MEE	31/12/2020	21,24%	21,24%	MEE	Filiale
CHCI	Le Havre (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
CMF SERVICES	Fecamp (76)	31/12/2021	-	-	Sortie	31/12/2020	50,10%	50,10%	IG	Filiale
ECOLE DE MANAGEMENT DE NORMANDIE	Le Havre (76)	31/12/2021	0,00%	100,00%	IG	31/12/2020	0,00%	100,00%	IG	Entité ad hoc
EM NORMANDIE	Le Havre (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SCI LE TARMAC	Le Havre (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SCI SEBN	Le Havre (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SEMEDI	Sandouille (76)	31/12/2021	19,50%	19,50%	MEE	30/09/2020	19,50%	19,50%	MEE	Filiale
ROUSSELOT	Caen (14)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SAS CCI SOLUTIONS NORMANDIE	Rouen (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SAS OUEST NORMANDIE	Saint Lo (50)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	-	-	-	-	Filiale
CCI NORMANDIE	Rouen (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Tête de groupe

Les variations de périmètre de l'exercices sont les suivantes :

- Entrée de la société SAS OUEST NORMANDIE (constitution)
- Sortie de la société CMF SERVICES suite à la cession des titres.

1.2. Faits marquants de l'exercice :

► COVID-19

À mi-chemin d'une crise sanitaire mondiale et d'une deuxième relance économique d'envergure, l'année 2021 a été des plus marquantes pour les entreprises françaises qui se sont relevées petit à petit d'une année 2020 éprouvante. Les CCI de Normandie sont restées fortement mobilisées sur la mise en œuvre du plan de relance auprès des entreprises du territoire.

La région a été impactée par une réduction du trafic dans ses activités portuaires aéroportuaire et ponts.

Néanmoins, la crise sanitaire étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, la Chambre consulaire est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Dans ce contexte et à la date d'arrêté des comptes, la direction de la Chambre Consulaire Régionale dispose d'une bonne visibilité sur ses activités pour l'ensemble des entités membres du périmètre et n'a pas identifié de fait de nature à remettre en cause leur capacité à poursuivre leur exploitation.

► ELECTIONS CONSULAIRES :

Du 27 octobre au 9 novembre 2021, les chefs d'entreprise français ont été appelés à voter par vote électronique afin de désigner leurs représentants dans les Chambres de Commerce et d'Industrie pour la mandature 2021 – 2026.

Le préfet de région a officiellement installé la nouvelle assemblée des 60 élus de la CCI Normandie, mercredi 8 décembre à Caen. Cette Assemblée Générale d'installation avait pour objectif de procéder à l'élection de la Présidence et du Bureau. Reconduit dans ses fonctions de Président de la CCI Normandie pour une durée de 5 ans, Gilles Treuil poursuivra son action au service des entreprises normandes, accompagné dans l'exercice de son mandat par les membres du Bureau, également élus le même jour.

► PONTS DE TANCARVILLE ET DE NORMANDIE – CCI SEINE ESTUAIRE

L'équilibre économique des concessions des ponts de Tancarville et Normandie a été fragilisé par la crise sanitaire liée à la Covid-19, qui s'est traduite par une chute durable des recettes des péages. En 2020, la baisse de trafic s'élevait à 3,1 millions de véhicules par rapport à 2019, soit près de 20%. En 2021, même si on constate une reprise de trafic par rapport à 2020, il reste toutefois inférieur au trafic d'avant crise avec 1 million de véhicules en moins par rapport à 2019 soit 7%.

Parallèlement, dans le cadre de la clause de revoyure prévue au contrat de concession, le concédant et le concessionnaire ont révisé le programme de travaux d'entretien et de sécurité à réaliser avant le terme du contrat de concession portant le montant estimé des travaux de 55 M€ TTC au 31/12/2019 à 138,5 M€ TTC.

Le premier point s'est traduit par une difficulté de trésorerie qui a conduit à la rupture d'un covenant bancaire à effet du 1er janvier 2020 et la nécessité de renégocier la dette à court terme et à moyen terme afin de faire face à la hausse précitée du programme d'entretien.

Ces circonstances exceptionnelles nous ont amené à contracter un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 19.2 M€ auprès de 6 banques présentes au sein des pools bancaires existants.

La première échéance de remboursement du PGE est fixée en juin 2022, ce prêt a été positionné dans l'état des dettes à – de 1 an pour un montant de 3.6 M€ et entre 1 et 5 ans 15.6 M€.

Afin de permettre d'atteindre un équilibre économique au regard des travaux précités et parce que ces circonstances rendent plus difficiles pour la CCI l'exécution des charges qui pèsent sur elle en sa qualité de concessionnaire, l'Etat a accepté de prolonger la durée des concessions afin de permettre à la CCI de refinancer ses crédits actuels auprès de nouvelles banques, d'étaler la charge du crédit de refinancement sur la nouvelle durée des concessions et, ainsi, de dégager les ressources nécessaires à la réalisation du programme de travaux d'entretien et de sécurité des ponts.

Au cours de l'année 2021, le capital restant dû des crédits existants a été remboursé par anticipation pour un montant de 153.4M€, les swaps existants ont été rompus et la soulte de résiliation de l'ensemble des opérations de couverture s'élève à 10.8M€ et un nouvel emprunt a été levé. Il s'agit d'un emprunt de 178.9M€ à taux fixe avec une maturité à mai 2031 souscrit auprès d'un pool bancaire composé de 7 banques. Cette nouvelle dette est garantie à 100% par les collectivités territoriales.

Compte tenu de ces éléments, le classement comptable retenu de ces travaux est le suivant :

- Pont de Tancarville 83.3M€ TTC :
 - o 81.2M€ en Provision gros entretien
 - o 2.2M€ en entretien et maintenance courante
- Pont de Normandie / Viaduc du Grand Canal 55.2M€ TTC :
 - o 21.1M€ en Provision gros entretien
 - o 29.9M€ en immobilisations
 - o 4.1M€ en entretien et maintenance courante

Pour ceux identifiés en provision pour gros entretien, ils sont dotés progressivement en fonction du calendrier prévisionnel de réalisation des travaux ;
Depuis 2019, des travaux d'entretien et de sécurité en lien avec la clause de revoyure ont déjà été réalisés ou initiés pour un montant global de 13.2M€

► SAS PORT DE CHERBOURG – CCI OUEST NORMANDIE

La gestion de la DSP du Port de Cherbourg a été attribuée pour une durée de 12 ans sur le port ouest (fin le 31/12/2020)

- Réalisation du protocole de sortie validé entre le Ports Normands et Port de Cherbourg, en 2021, avec le versement d'une part du solde des valeurs nettes comptables déduction faite des subventions restantes à amortir mais également du solde du capital des emprunts repris par le concédant, la vente du stock des pièces détachées au nouveau concédant, le versement par la SAS Port de Cherbourg au nouveau concédant des engagements sociaux. A l'exception des opérations relatives aux stocks et aux engagements sociaux, ces opérations sont traitées dans le résultat exceptionnel.
- Le litige avec un ancien salarié de la SAS n'a pas été provisionné du fait de la couverture par le contrat d'assurance. La procédure étant toujours en cours, un mandataire ad'hoc a été nommé pour que la procédure puisse continuer et que la personnalité morale de la SAS perdure après la liquidation.

► CONCESSION PORT DE PECHE DE CHERBOURG – CCI OUEST NORMANDIE

La concession du port de pêche de Cherbourg a pris fin au 31 décembre 2021 suivant le protocole d'accord signé le 19 février 2021 avec Ports de Normandie pour une reprise de l'activité par la SPL des ports de Normandie.

Il précise les conditions financières dans lesquelles doit intervenir la fin de concession :

- Répartition du fonds de roulement net négatif de la concession (cf. évènements postérieurs à la clôture),
- Indemnisation de la valeur nette comptable des biens de retour au montant de la valeur nette comptable des investissements, déduction faite des subventions y afférentes restant à amortir et diminué du montant du capital restant dû pour les emprunts repris par Ports de Normandie. La fin de la concession fait ressortir une indemnisation des VNC des biens de retour à hauteur de 460 k€.
- Le transfert des provisions sociales : les seules provisions congés payés (CP) et Compte épargne temps (CET) sont transférées au concédant ou à son successeur et versées au plus tard au 30 juin 2022. Les autres provisions ont donc fait l'objet d'une reprise intégrale dans les comptes au 31.12.2021.

► AEROPORT DE CAEN NORMANDIE – SAS AEROPORT

La Communauté urbaine Caen la mer, par avenant n° 5, a décidé de prolonger de 2 ans le contrat de DSP. Cette dernière initialement d'une durée de 5 ans (du 01/01/2017 au 31/12/2021) se terminera donc le 31/12/2023.

Cette décision résulte de la crise de la COVID-19 qui a conduit à interrompre le processus de désignation d'une durée de 18 mois ainsi que de l'incertitude qui pesait sur la reprise de l'activité aéronautique.

► Financement de l'apprentissage :

Entrée en application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir. La réforme de l'apprentissage a modifié le financement des contrats d'apprentissage. Les OPCO se sont ainsi substitués aux OCPA et aux Conseils régionaux pour le financement des contrats d'apprentissage. L'arrêté ministériel du 29 juillet 2020 (JORF n°0185) précise les règles comptables à appliquer à compter du 1er janvier 2020, pour la mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage. La CCI Normandie a cependant suivi la recommandation de CCI France et maintenu le financement des contrats d'apprentissage en ressource d'origine publique (en subvention).

2. ETATS FINANCIERS

2.1. Bilan combiné

<i>en euros</i>	Décembre 2021	Décembre 2020
Capital souscrit non appelé	10 000	10 000
Immobilisations incorporelles	6 518 984	7 018 187
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>		
Immobilisations corporelles	841 842 311	861 950 685
Immobilisations financières	29 737 849	30 025 585
Titres mis en équivalence	3 282 431	3 128 016
Total actif immobilisé	881 391 575	902 132 473
Stocks et en-cours	2 340 622	5 503 901
Clients et comptes rattachés	60 963 679	55 916 826
Autres créances et comptes de régularisation	26 499 504	23 666 788
Valeurs mobilières de placement	31 273 733	30 277 458
Disponibilités	125 113 033	84 623 192
Total Actif	1 127 582 146	1 102 120 638

<i>en euros</i>	Décembre 2021	Décembre 2020
Capital	254 331	254 331
Réserves et Résultat consolidé	159 953 359	163 569 401
Subventions d'investissement	56 315 370	64 148 363
Total capitaux propres	216 523 060	227 972 095
Intérêts hors groupe	9 489 363	6 977 404
Autres fonds propres	458 238 955	442 537 587
Provisions	82 724 517	73 292 979
Emprunts et dettes financières	265 594 913	269 948 644
Fournisseurs et comptes rattachés	22 798 733	15 227 429
Autres dettes et comptes de régularisation	72 212 605	66 164 500
Total Passif	1 127 582 146	1 102 120 638

2.2. Compte de résultat combiné

<i>en euros</i>	Décembre 2021	Décembre 2020
Ressources fiscales	29 510 153	36 763 474
Chiffre d'affaires	172 386 731	155 540 443
Autres produits d'exploitation	51 747 189	41 432 706
Achats consommés	-765 243	-837 725
Autres charges d'exploitation	-101 724 737	-87 133 914
Charges de personnel	-94 604 005	-96 945 928
Impôts et taxes	-9 758 656	-10 404 445
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-35 786 621	-41 373 947
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	11 004 811	-2 959 336
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	11 004 811	-2 959 336
Charges et produits financiers	-17 449 473	-10 950 818
Charges et produits exceptionnels	6 502 443	5 957 603
Impôt sur les bénéfices	-1 325 132	-58 799
Résultat net des entreprises intégrées	-1 267 351	-8 011 350
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	161 249	-14 679
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 106 102	-8 026 029
Intérêts minoritaires	-3 002 376	-2 646 324
Résultat net (part du groupe)	-4 108 478	-10 672 353

2.3. Tableau de flux de trésorerie combiné

<i>en euros</i>	Décembre 2021	Décembre 2020
Résultat net total des sociétés consolidées	-1 106 102	-8 026 029
Elimination des amortissements et provisions	44 788 681	32 245 933
Elimination de la variation des impôts différés	351 981	283 362
Elimination des plus ou moins values de cession	7 734 350	5 068 709
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-161 249	14 679
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	-5 901 828	-9 967 449
Total marge brute d'autofinancement	45 705 833	19 619 205
Dividendes reçus des mises en équivalence	6 972	6 974
Variation des stocks liée à l'activité	3 163 279	718 647
Variation des créances liées à l'activité	-6 686 148	4 139 942
Variation des dettes liées à l'activité	12 396 035	-18 429 969
Flux net généré par (affecté à) l'activité	54 585 971	6 054 799
Acquisition d'immobilisations	-22 875 891	-24 009 609
Cession d'immobilisations	8 659 448	3 870 827
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements	-14 216 443	-20 138 782
Dividendes versés par la société mère	2	0
Augmentations (réductions) de capital		-150 000
Subventions d'investissements reçues	5 421 809	6 933 043
Emissions d'emprunts	189 228 838	51 580 171
Remboursements d'emprunts	-191 430 546	-49 133 835
Total flux net provenant du (affecté au) financement	3 220 103	9 229 379
Variation de trésorerie	43 589 631	-4 854 604
Trésorerie d'ouverture	111 311 311	116 493 780
Trésorerie de clôture	154 900 943	111 311 311

2.4. Tableau de variation des capitaux propres

<i>en euros</i>	Capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion Groupe	Subv. d'invest.	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2020.12	254 331	158 412 680	14 727 920	-11 887	64 946 612	238 329 655
Affectation du résultat de l'exercice n-1		14 727 920	-14 727 920			
Variation de capital		-115 380				-115 380
Part du groupe dans le résultat			-10 672 353			-10 672 353
Autres mouvements		1 113 043			-798 249	314 794
Situation à l'ouverture de l'exercice 2021.12	254 331	174 253 642	-10 672 353	-11 887	64 148 363	227 972 095
Affectation du résultat de l'exercice n-1		-10 672 353	10 672 353			
Dividendes versés		2				2
Augmentation de capital						
Part du groupe dans le résultat			-4 108 478			-4 108 478
Autres mouvements		492 433			-7 832 993	-7 340 560
Situation à la clôture de l'exercice 2021.12	254 331	164 073 724	-4 108 478	-11 887	56 315 370	216 523 060

3. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D’EVALUATION

3.1. Référentiel comptable

En application de l’article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés modifié par l’article 136-I de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière, les établissements publics de l’État et notamment les établissements consulaires sont tenus d’établir et de publier des comptes consolidés dès lors qu’ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou exercent sur elles une influence notable dans les conditions prévues aux articles L233-16 et suivants du code de commerce.

En application de l’article L712-6 du code de commerce, les chambres de commerce et d’industrie de région auxquelles sont rattachées des chambres de commerce et d’industrie territoriales établissent et publient chaque année des comptes combinés dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur

Les comptes combinés du groupe CCI NORMANDIE sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Ils se conforment au règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés et combinés, sous réserve des dispositions spécifiques (notamment les articles R712-7-5° et R712-19 du code de commerce) et des précisions rendues nécessaires du fait de leur statut d’établissement public de l’État ou du fait de la nature de leur activité et de leur organisation en réseau.

Les comptes combinés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

3.2. Modalités de consolidation

L’intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les méthodes de consolidation ont été définies en considérant les critères suivants :

- Les pouvoirs de décision et de gestion à travers les droits de vote,
- La prise en compte de façon majoritaire pour la CCI des risques et des avantages économiques liés à l’entité,
- L’existence de personnel de direction affecté à la gestion des entités filiales.

Les entités sont combinées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les entités combinées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat combiné intègre les comptes de résultat des entités acquises à compter de leur date d’acquisition.

§ Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entité de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entité contrôlée.

Les entités contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des entités appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note 4.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

§ Dates de clôture des exercices des sociétés combinées

Toutes les entités clôturent leurs comptes au 31 décembre 2021 à l'exception :

- De la société SEMEDI qui clôture au 30/09/2021.
- Des entités Ecole de Management de Normandie et SCI EMN qui clôturent au 31 juillet 2021. Pour ces deux entités, une situation intermédiaire au 31 décembre 2021 a été réalisée.

3.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

► Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable.

► Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les écarts d'acquisitions sont constitués de la différence entre le coût d'achat des titres de la société détenue et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

Comptes	Années
Logiciels	1 à 3 ans
SIRH	5 ans

► Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés et, le cas échéant, les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est située l'immobilisation.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction sont incorporés au coût de revient des constructions du pont de Normandie.

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

Comptes	Années
Agencements des terrain	10 à 45 ans
Voirie	25 ans
Ouvrage d'infrastructure	10 à 40 ans
Gros œuvre	40 à 60 ans
Electricité	15 à 20 ans
Plomberie sanitaires	15 à 25 ans
Chauffage - climatisation	20 ans
Menuiseries	10 à 30 ans
Ascenseurs	15 à 25 ans
Revêtements de façade	10 à 20 ans
Etanchéité	10 à 30 ans
Agencement intérieur et décoration	10 à 20 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Machines industrielles	5 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans
Immobilisations financées par fonds de péréquation	100% année acquisition

► Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles :

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée, par exemple les terrains et les marques, ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières (obsolescence, dégradation physique...), la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable est inférieure à la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture.

► Les sites immobilisés dépréciés

Le site de REGMA : Le principal occupant de ce site avait déposé le bilan en début d'année 2002 et a été mis en liquidation judiciaire en avril 2002. La CCI Rouen Métropole supporte les charges d'emprunts relatifs à l'acquisition forcée de cet ensemble industriel ainsi que celles liées à l'entretien des installations. En contrepartie, elle perçoit des loyers de la part des entreprises installées sur le site.

Le site REGMA a été acquis pour un prix de 7 317 553 €.

Une provision pour dépréciation des immobilisations du site REGMA a été constituée à hauteur de 2 315 k€, pour ramener la valeur nette du site, à la valeur des subventions d'investissements.

Le site Regma, a connu de multiples ventes depuis ces dernières années. Il est difficile d'appréhender les sorties d'Immobilisation relatives à ces ventes. Une analyse approfondie sur les cessions d'Immobilisations, et la reprise d'une quote part de la dépréciation sera effectuée en 2022.

▶ Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée d'un montant de la différence.

▶ Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location financement dont la valeur d'origine est jugée significative, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

▶ Stocks

▶ Stocks de terrains

Les stocks de terrains en cours d'aménagement ou achevés, sont évalués à leur coût réel d'entrée n'incluant que les charges directes de production.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation nette des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition ou de production.

▶ Les stocks de carburants

Les stocks de carburants sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ». Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

▶ Les stocks matières premières et autres consommable : dernier prix d'achat

▶ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 90 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

▶ Disponibilités :

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan, dans les « Emprunts et dettes financières » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie.

► Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés

► Apports

La ligne « Apports » arrêtée à 254 331.29€ agrège les comptes 102800 « Ecart d'ouverture du 1^{er} bilan » des comptabilités des deux ex CCI de Région Basse Normandie pour 185 939.96€ et Haute Normandie pour 68 391.33€.

Ce compte 102800, qui a permis l'équilibre lors de la constitution des bilans de la CCIR Basse- Normandie et de la CCIR Haute Normandie, au 1er Janvier 1992, constitue la situation nette à cette date.

► Impôts différés

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan combiné,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Le taux au 31 décembre 2021 est de 25%.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

► Provisions pour risques et charges

► Engagements sociaux

Les comptes de la CCI Normandie enregistrent au 31 décembre 2021 les provisions sociales suivantes :

- CMAC pour 6 426 024 € contre 6 575 590 € en 2020
- Indemnités de fin de carrière pour 6 040 412 € contre 7 100 737 € en 2020
- Allocation d'Ancienneté pour 2 210 592 € contre 2 350 677 € en 2020
- Litiges sociaux pour 368 195 € contre 195 200 € en 2020

A ces provisions portées par les chambres consulaires s'ajoutent les engagements liés au personnel portuaire.

Pour ce qui concerne les engagements liés au risque chômage CMAC :

Depuis le 01.01.2019, s'agissant du risque chômage, chaque CCI employeur (CCIR en général, CCIT pour les agents des SIC restés à l'échelon territorial) est devenue son propre assureur.

Cette provision a été actualisée au 31/12/2021 selon le résultat de l'étude confiée par la CMAC au cabinet SPAC pour évaluer le risque chômage à fin 2021 en fonction du solde disponible de droits à indemnisation des allocataires (la CMAC disposant individu par individu d'un tableau indiquant les droits acquis, les droits consommés et donc le solde disponible). Le pourcentage de cette base à prendre en compte dans l'évaluation de la provision a été estimé par l'actuaire SPAC à partir d'une loi de probabilité de sortie du chômage (= « loi de maintien dans le chômage ») et le risque appréhendé individu par individu mais avec une loi de sortie/maintien commune pour le réseau.

Les paramètres suivants ont été retenus pour les calculs d'actuariat 2021 (CMAC) :

- Taux d'actualisation de 0 %
- Taux d'évolution de l'inflation de 1.70 %
- Taux de progression des ARE de 1.70 %
- Taux de progression des CDD de 0 %
- Délai de carence suite à une rupture de contrat de travail de 157 jours
- Age de début de carrière Non Cadres de 22 ans
- Age de début de carrière Cadres de 22 ans
- Table de mortalité Insee TD/TV 15-17

Pour ce qui concerne les indemnités de fin de carrière et les allocations d'ancienneté : la CCI de Région Normandie s'appuie sur les compétences d'un actuaire pour calculer ses engagements sociaux.

Les paramètres suivants ont été retenus pour les calculs d'actuariat 2021 (IFC et AA) :

- Taux annuel d'actualisation de 0.90 % pour l'ensemble des entités à l'exception de l'EMN qui utilise le taux de 0.7%
- Table de survie en activité Insee F 2008-2010
- Age de départ à la retraite de 65 ans pour les cadres et 63 ans pour les non cadres
- Taux de turn-over annuel en fonction de la tranche d'âge
- Taux de charges patronales par agents concernés (49 à 66% en fonctions des secteurs)
- Revalorisation annuelle des rémunérations de 1% pour l'ensemble des entités à l'exception de l'EMN qui utilise le taux de 1.6%

Les charges à payer concernant les provisions CP et CET tiennent compte des taux de charges patronales sociales et fiscales par agents concernés.

- Mutuelle des retraités

Depuis 2011, la CCI a repris la charge des mutuelles des retraités du Port de Commerce.

La CCION a fait procéder par un actuaire à une mise à jour du dossier au 31/12/2017 courant 2018.

Cette actualisation tient compte par rapport à l'estimation initiale de 2014 de l'accord Intervenu avec les organisations syndicales du port de Cherbourg le 26/02/2016 d'une prise en charge par la CCION de 2/3 du coût de la mutuelle limitée aux tarifs indemnisés pour l'année 2016.

Le montant de l'engagement est ainsi estimé à 450.550 euros au 31/12/2021.

- Dispositif pénibilité

La nouvelle CCNU du personnel portuaire applicable en mai 2012 permet le départ des salariés sous conditions dans le cadre de la pénibilité à partir de 58 ans au plus tôt. L'indemnité se substitue à l'IDR, mais la CCI doit prendre en charge une partie du coût reversé par ARIAL. Le passif social a été déterminé par une évaluation du cabinet Galea et associés mandatés par Port de France à 2 513 k€ et provisionné dans les comptes de la CCI.

➤ Provision gros entretien

- Provision Ponts de Tancarville et de Normandie :

La CCI Seine Estuaire est en possession pour les ponts de Tancarville et Normandie d'un Programme de Gros Entretien de ses équipements. Ce programme correspond aux opérations d'entretien périodiques normalement prévues sur le cycle de vie des ouvrages.

L'entretien et la préservation des ouvrages de la concession constituent un enjeu majeur.

Le programme de gros entretien a été évalué selon deux critères :

- L'état de vétusté à date des composants/équipements des ouvrages ;
- La gravité des risques encourus et les conséquences de la défaillance d'un ou plusieurs composants/équipements des ouvrages suite à une absence d'entretien.

Les risques appréhendés sont :

- Sécurité des personnes,
- Continuité et fluidité du trafic,
- Environnement.

L'estimation financière du programme d'entretien a été revue et actualisée par un prestataire extérieur sur la base d'un retour d'expérience des opérations antérieures menées par la CCI et constitue la base de l'estimation des provisions pour gros entretien. Ces estimations sont revues chaque année et comptabilisées à partir de leur coût prévisionnel et selon leur date de survenance (cf. faits marquants). Lorsque la dépense de gros entretien survient, elle est comptabilisée en charges et la provision est reprise en totalité.

- Provision Site Regma :

Une provision pour traitement des terres polluées, est enregistrée dans les compte de l'exercice 2016, pour un montant de 1 028K€, compte tenu de l'estimation du coût des opérations de dépollution, estimé par l'étude HPC ENVIROTEC, et nos obligations légales du fait de la loi sur l'eau. Nous serons dans l'obligation de traiter les terres excavées, ce qui nous oblige à en effectuer le traitement. Aucune reprise de provision n'est effectuée sur 2021, du fait que ces travaux n'ont pas été encore réalisés, la provision est donc maintenue à l'identique pour 1 028 K€.

► Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont les subventions dont bénéficie les CCI en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées ou de financer des activités à long terme.

Les subventions ont été affectées suivant leur destination :

- immobilisations incorporelles
- immobilisations corporelles.

Sont comptabilisées dans les comptes de l'exercice les subventions d'investissements suivantes :

- les subventions reçues au cours de l'exercice,
- les subventions à recevoir.

Les subventions affectées aux immobilisations corporelles font l'objet d'une reprise au compte de résultat en fonction de la durée d'amortissement des immobilisations financées.

Le début de la période d'amortissement des subventions correspond à la date de mise en service des immobilisations financées au moyen de celles-ci.

Concernant les bâtiments qui ont fait l'objet d'une ventilation par composants, la durée d'amortissement des subventions d'équipement correspond à la durée du composant structure (40 ans).

Les subventions d'équipement reçues des collectivités locales à l'occasion des investissements réalisés sont inscrites en « autres fonds propres » au passif du bilan combiné et sont rapportées chaque année au compte de résultat selon le même rythme que les dotations aux amortissements des biens qu'elles ont contribué à financer.

► CONCESSIONS

- La comptabilité des concessions comporte des particularités rappelée ci-après :

Les immobilisations mises en concessions figurant à l'actif sont de deux catégories :

1. Biens de reprise

Ces biens sont financés par le concessionnaire dans la concession et sont éventuellement repris à la fin de la concession par le concédant moyennant des compensations financières fixées par accord entre les parties.

2. Biens de retour

Ces biens se décomposent entre les immobilisations renouvelables et non renouvelables. Pour les premières un amortissement économique est constaté. Pour les secondes deux situations principales peuvent se présenter :

- Immobilisations non renouvelables mises dans la concession par le concessionnaire et remis gratuitement au concédant à la fin de la concession

Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement de caducité (débit d'un compte de charge financière par le crédit du compte du droit du concédant) qui permet de récupérer leur coût sur la durée de la concession.

Par ailleurs afin de permettre le suivi de la valeur d'usage des biens il est constaté un amortissement technique de présentation sur leur durée de vie économique.

- Immobilisations non renouvelables mises dans la concession par le concessionnaire et remis contre indemnisation au concédant à la fin de la concession

Un amortissement économique est comptabilisé.

- Immobilisations mises dans la concession par le concédant et remis gratuitement au concédant à la fin de la concession

Afin de permettre le suivi de la valeur d'usage des biens il est constaté un amortissement technique de présentation sur leur durée de vie économique.

► Pont de Tancarville

L'ouvrage et les bâtiments ont été inscrits à l'actif lors de l'établissement du bilan d'ouverture de la CCI du Havre en 1992. Les valeurs retenues correspondent à la valeur économique d'utilisation déterminée par le cabinet GALTIER en 1987. Il en va de même pour les constructions sur sol d'autrui portant sur les immobilisations mises en concession.

Les chaussées d'accès nord et sud du Pont de Tancarville ont été intégrées à l'assiette de la concession au moment de la signature des avenants. Elles ont été inscrites à l'actif de la CCI du Havre en 2011 pour un montant de 3 336 k€, correspondant à la valeur déterminée par l'expert Cluster Conseil dans son rapport de juin 2011, au titre des apports du concédant. Ces valeurs ont été reprises au bilan d'ouverture de la CCI Seine Estuaire au 01 janvier 2016, date de constitution et de début d'activité de la CCI Seine Estuaire. Ces chaussées d'accès ont été détruites suite aux travaux d'Amélioration des Accès au Pont de Tancarville et ont fait l'objet d'une mise au rebut dans les comptes au 31 décembre 2018.

La concession prend fin au 17 novembre 2031.

► Pont de Normandie

Il est inscrit à l'actif de la CCI Seine Estuaire en immobilisations mises en concession pour le montant de son coût de production comprenant le coût de construction et le coût du financement (coût des frais financiers intercalaires).

La concession prend fin au 17 novembre 2031.

► Viaduc du Grand Canal

Il a été inscrit à l'actif de la CCI du Havre en 2011 pour un montant de 51 898 k€, correspondant à la valeur déterminée par l'expert Cluster Conseil dans son rapport de juin 2011, au titre des apports du concédant.

Au moment de la reprise de ce viaduc un actif incorporel de 12 011 k€ a également été enregistré et amorti sur la durée résiduelle de la concession. En effet, la CCI du Havre a accepté de prendre en concession cet ouvrage qui était grevé d'un passif constitué de provisions pour gros entretien compte tenu de l'existence de contreparties, notamment la prorogation du terme de la concession ainsi que l'adaptation des modalités de révision des tarifs des ponts.

Ces valeurs ont été reprises au bilan d'ouverture de la CCI Seine Estuaire au 01 janvier 2016.

► Traitement du port de Fécamp

La CCI Seine Estuaire exploite le port de Fécamp en vertu d'un contrat de concession signé par la CCI de Fécamp avec le conseil général en date du 12 Mars 1985 pour une durée de 50 ans.

A ce titre, la CCI Seine Estuaire doit assurer l'entretien, l'exploitation et le renouvellement des infrastructures et superstructures concédés à l'origine ainsi que des nouvelles constructions mises en concession par la CCI.

La concession prend fin le 31 décembre 2034.

Depuis le 1er janvier 2019 et par un avenant au contrat de concession, le port de pêche du Havre est rentré dans la concession et ce jusqu'au 31 décembre 2034 comme prévu initialement au contrat.

► Port de commerce de Cherbourg (SAS)

L'ancienne concession, décret ministériel 58.560 du 28 juin 1958, est venue à expiration après 30 ans de gestion. Une nouvelle concession de 30 ans à compter du 01 janvier 1992, jusqu'au 31 décembre 2021, notifiée le 05 mai 1995.

Un protocole d'accord de fin de concession du Port de Pêche de Cherbourg a été signé entre Ports de Normandie et la CCI Ouest Normandie le 19 février 2021 ; il précise les conditions financières dans lesquelles doit intervenir la fin de concession :

- Répartition du fonds de roulement net négatif de la concession (cf. évènements postérieurs à la clôture),
- Indemnisation de la valeur nette comptable des biens de retour au montant de la valeur nette comptable des investissements, déduction faite des subventions y afférentes restant à amortir et diminué du montant du capital restant dû pour les emprunts repris par Ports de Normandie. La fin de la concession fait ressortir une indemnisation des VNC des biens de retour à hauteur de 460 k€.
- Le transfert des provisions sociales : les seules provisions congés payés (CP) et Compte épargne temps (CET) sont transférées au concédant ou à son successeur et versées au plus tard au 31 juillet 2022. Les autres provisions ont donc fait l'objet d'une reprise intégrale dans les comptes au 31.12.2021.

► Traitement des concessions de la CCI de Caen Normandie

La CCI Caen Normandie gère au travers de contrat de concession les activités suivantes :

	CONCEDANT	CONCESSIONNAIRE	DUREE	ECHEANCE	DSP	Concession	Prestation de gestion
Port de plaisance de Ouistreham	Syndicat mixte PNA	CCI Caen Ndie	50 ans	31/12/2023		X	
Port de plaisance de Caen	Ville de Caen	CCI Caen Ndie	1 an + 3 ans Reconduction possible	27/06/2021 Max 27/06/2023			X
Port de pêche de Port-en-Bessin (Dont CLD Grandcamp-Maisy)	Conseil Départemental du Calvados	CCI Caen Ndie	25 ans et 10 mois	31/12/2022		X	
Port de commerce de Caen – Ouistreham (Dont remorquage Cherbourg)	Syndicat mixte PNA	CCI Caen Ndie	50 ans	10/09/2045		X	
Aéroport Caen – Carpiquet	Communauté Urbaine Caen la mer	SAS Aéroport Caen Ndie	7 ans	13/12/2023	X		
Port de plaisance de Dives – Cabourg – Houlgate	Conseil Départemental du Calvados	CCI Caen Ndie	8 ans et 9 mois	31/12/2022	X		
CLD de Ouistreham	Syndicat mixte PNA	CCI Caen Ndie	6 ans	31/12/2022	X		

Tous les biens de ces contrats ont été affectés en biens de retour et leur remise en fin de concession sera effectuée moyennant le versement par le concédant d'une indemnité égale à la valeur nette comptable desdits biens, déduction faite des subventions éventuellement perçues par le concessionnaire.

► Centre d'Essais Dynamique

✓ CED 1

Le syndicat mixte du Campus Industriel de Recherche et d'innovation Appliqués au Matériaux (CIRIAM) a attribué par délibération n°90 du conseil en date du 7 mars 2012 à la CCI de Fiers Argentan la délégation de service public pour la gestion du Centre d'Essais Dynamique (CED 1).

Cet affermage est attribué pour une durée de 12 ans, à partir de la date de signature le 23 mars 2012.

✓ CED 2

Le syndicat mixte du Campus Industriel de Recherche et d'innovation Appliqués au Matériaux (CIRIAM) a attribué par délibération n°2018-45 du conseil en date du 11 juin 2018 à la CCI Ouest Normandie la délégation de service public pour la gestion du Centre d'Essais Dynamique (CED 2).

Cet affermage est attribué pour une durée de 10 ans, avec une prise d'effet de la délégation au 2 juillet 2018.

► L'aéroport de Deauville Normandie

La CCI Seine Estuaire exploite l'aéroport de Deauville Normandie dans le cadre d'un sous-traité de gestion signé avec un syndicat mixte dont sont membres la Région Normandie et la ville de Deauville jusqu'au 31 décembre 2023.

► AMORTISSEMENT DE CADUCITE

- Traitement des ponts de Tancarville et de Normandie

Les contrats de concession considèrent l'ensemble des immobilisations comme des biens de retour qui seront remis gratuitement au concédant à la fin de la concession en novembre 2031.

La CCI Seine Estuaire a opté pour la comptabilisation d'un amortissement de caducité sur les biens de retour dès la constatation de leur caractère non renouvelable. Un amortissement de caducité (débit d'un compte de charge financière par le crédit du compte de droit du concédant) destiné à prévoir la reconstitution des capitaux investis est ainsi constaté.

Afin de permettre le suivi de la valeur d'usage des biens de retour non renouvelables ou des biens apportés par le concédant il est constaté un amortissement technique de présentation (débit du compte droit du concédant par crédit des comptes d'amortissement des immobilisations concernées) sur leur durée de vie économique. S'agissant plus particulièrement des ouvrages, les ponts de Tancarville et Normandie ne sont pas décomposés et ne font donc pas l'objet d'un amortissement de présentation. A l'inverse, le Viaduc du Grand Canal est décomposé et fait l'objet de cet amortissement.

L'essentiel des amortissements de caducité constatés porte sur les ouvrages du pont de Tancarville et de Normandie ainsi que sur les câbles porteurs du pont de Tancarville.

Au total, les amortissements de caducité représentent une charge de 25.7 millions d'euros. Les immobilisations mises en concession par la CCI Seine Estuaire, dont la durée de vie est inférieure au terme de la concession font l'objet d'un amortissement technique classique (débit d'un compte 68 de dotation aux amortissements par le crédit d'un compte 28).

Les constructions sur sol propre sont valorisées selon les évaluations faites par le Cabinet GALTIER en date de janvier 1975 sur les bases des valeurs « assurance », déduction faite de la vétusté.

- Traitement du port de Fécamp et du port de pêche du Havre

Le contrat de concession considère l'ensemble des immobilisations comme des biens de retour qui seront remis gratuitement au concédant à la fin de la concession en 2034.

La CCI Seine Estuaire a opté pour la comptabilisation d'un amortissement de caducité sur les biens de retour dès la constatation de leur caractère non renouvelable. Un amortissement de caducité (débit d'un compte de charge financière par le crédit du compte de droit du concédant) destiné à prévoir la reconstitution des capitaux investis est ainsi constaté.

Afin de permettre le suivi de la valeur d'usage des biens de retour non renouvelables ou des biens apportés par le concédant il est constaté un amortissement technique de présentation (débit du compte droit du concédant par crédit des comptes d'amortissement des immobilisations concernées) sur leur durée de vie économique.

L'essentiel des amortissements de caducité constatés porte sur les hangars, les récifs artificiels et le quai Vauban. Au total, les amortissements de caducité représentent une charge de 0.2 millions d'euros.

Les immobilisations mises en concession par la CCI Seine Estuaire, dont la durée de vie est inférieure au terme de la concession font l'objet d'un amortissement technique classique.

- Traitement de l'aéroport de Caen :

Les biens de retour, sauf l'extension du parking et les biens de sécurité font l'objet d'un amortissement de caducité.

Les biens de retour subventionnés à 100% par le délégant ne sont pas amortis

Pour les autres immobilisations, l'amortissement linéaire est pratiqué. Une distinction est faite entre les biens de reprise et les biens de retour. Pour ces derniers un amortissement de caducité est calculé sur la durée résiduelle de la DSP.

► RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

Les produits probables, à l'inverse des charges probables, ne peuvent pas être comptabilisés. Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

► Ressource fiscale : TFCCI 2021

Conformément au 4° de l'article L. 711-8 du Code de commerce, la chambre de commerce et d'industrie de région répartit entre les chambres de commerce et d'industrie qui lui sont rattachées le produit des impositions qu'elle reçoit, après déduction de sa propre quote-part. Cette répartition est faite en conformité avec la convention d'objectifs et de moyens mentionnée à l'article L. 712-2 du présent code, les schémas sectoriels, le schéma régional d'organisation des missions et doit permettre à chaque chambre de commerce et d'industrie d'assurer ses missions de proximité ;

Après détermination et déduction de cette quote-part, la répartition des ressources fiscales entre les chambres de commerce et d'industrie de sa circonscription est effectuée en conformité avec le schéma régional d'organisation des missions et les schémas sectoriels, sur la base de la convention d'objectifs et de moyens et permet notamment de contribuer au financement des missions de proximité mentionnées à l'article L. 711-3.

La TFC affectée à la CCI de Région Normandie s'élève à un montant de 29 510 153 € qui se répartit de la façon suivante :

- CCI de Région pour un montant de 7 245 599 €, quote-part intégrant :
 - 516 000 € au titre du plan GPEC régional 2021,
 - 200 000 € au titre du fonds de solidarité régional,
 - 6 529 599 € pour assurer ses missions propres et régionalisées.
- CCI Territoriales pour un total de 22 264 554 €, réparti comme suit :
 - CCI Caen Normandie pour 3 005 329 €
 - CCI Ouest Normandie pour 4 118 083 €
 - CCI Portes de Normandie pour 4 314 850 €
 - CCI Seine Estuaire pour 4 712 089 €
 - CCI Rouen Métropole pour 6 114 203 €

► Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Les produits exceptionnels (tout comme les charges) ne sont alimentés que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montants particulièrement significatifs - que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Les produits et les charges exceptionnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée et généralement repris dans la communication financière de la combinaison.

Ils peuvent comprendre par exemple :

- les plus-values ou moins-values de cession - ou les dépréciations - importantes et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels ;
- certaines charges de restructuration : il s'agit uniquement des coûts de restructuration qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance ;
- d'autres charges et produits d'exploitation tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative.

Le résultat exceptionnel comprend également la quote parts des subventions d'investissement virées au compte de résultat.

4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

► Détail du périmètre

Nom	Siège social	Date d'exercice	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	Date d'exercice	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	Description des liens de combinaison*
SAS AEROPORT	Saint Contest (14)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SAS ARMEMENT NORMAND	Port En Bessin-Huppain (14)	31/12/2021	23,08%	23,08%	MEE	31/12/2020	23,08%	23,08%	MEE	Filiale
SAS ICEP	Saint Contest (14)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
CCI CAEN NORMANDIE	Saint Contest (14)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Combinaison
CCI OUEST NORMANDIE	Cherbourg (50)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Combinaison
CCI PORTES DE NORMANDIE	Evreux (27)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Combinaison
CCI ROUEN METROPOLE	Rouen (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Combinaison
CCI SEINE ESTUAIRE	Le Havre (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Combinaison
SAS INVESTIR ENSEMBLE	La Lande Patry (61)	31/12/2021	99,40%	99,40%	IG	31/12/2020	99,40%	99,40%	IG	Filiale
SAS PORT DE CHERBOURG	Cherbourg (50)	31/12/2021	90,00%	90,00%	IG	31/12/2020	90,00%	90,00%	IG	Filiale
AXE 12	Alençon (61)	31/12/2021	50,00%	50,00%	MEE	31/12/2020	50,00%	50,00%	MEE	Filiale
SCI ALENCON POLE ENTREPREUNARIAL	Damigny (61)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SCI EVREUX POLE ENTREPREUNARIAL	Evreux (27)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SAS CCI TRANSACTIONS	Evreux (27)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
CEPPIC Association	Rouen (76)	31/12/2021	0,00%	100,00%	IG	31/12/2020	0,00%	100,00%	IG	Entité ad hoc
SCI CAMPUS CCI	Rouen (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SCI ENTREPRISE +	Rouen (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SCI NEOMA	Rouen (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SEMEFON	Rouen (76)	31/12/2021	23,98%	23,98%	MEE	31/12/2020	23,98%	23,98%	MEE	Filiale
APPUI	Le Havre (76)	31/12/2021	0,00%	100,00%	IG	31/12/2020	0,00%	100,00%	IG	Entité ad hoc
CENTRE INTERNATIONAL DE DEAUVILLE	Lisieux (14)	31/12/2021	21,24%	21,24%	MEE	31/12/2020	21,24%	21,24%	MEE	Filiale
CHCI	Le Havre (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
CMF SERVICES	Fecamp (76)	31/12/2021	-	-	Sortie	31/12/2020	50,10%	50,10%	IG	Filiale
ECOLE DE MANAGEMENT DE NORMANDI	Le Havre (76)	31/12/2021	0,00%	100,00%	IG	31/12/2020	0,00%	100,00%	IG	Entité ad hoc
EM NORMANDIE	Le Havre (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SCI LE TARMAC	Le Havre (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SCI SEBN	Le Havre (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SEMEDI	Sandouille (76)	31/12/2021	19,50%	19,50%	MEE	30/09/2020	19,50%	19,50%	MEE	Filiale
ROUSSELOT	Caen (14)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SAS CCI SOLUTIONS NORMANDIE	Rouen (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Filiale
SAS OUEST NORMANDIE	Saint Lo (50)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	-	-	-	-	Filiale
CCI NORMANDIE	Rouen (76)	31/12/2021	100,00%	100,00%	IG	31/12/2020	100,00%	100,00%	IG	Tête de groupe

IG = intégration globale

MEE = Mise en équivalence

Les fonds propres créditeurs des associations "entités ad hoc" sont traités à 100 % en intérêts minoritaires.

► Exclusion de périmètre

- Cadre règlementaire :

Une entité ad hoc est une structure juridique distincte, créée spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires pour le compte d'une autre entité.

L'entité ad hoc est structurée ou organisée de manière telle que son activité n'est en fait exercée que pour le compte de cette autre entité, par mise à disposition d'actifs ou fourniture de biens, de services ou de capitaux.

Une entité ad hoc est comprise dans le périmètre de consolidation dès lors qu'une ou plusieurs entités contrôlées ont en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, le contrôle de l'entité.

Afin de déterminer l'existence de ce contrôle, il est nécessaire d'apprécier l'économie d'ensemble de l'opération à laquelle l'entité ad hoc participe et d'analyser les caractéristiques de la relation entre cette dernière et l'entité consolidante.

Dans cette optique, les critères suivants sont pris en considération :

1 - l'entité consolidante dispose en réalité des pouvoirs de décision, assortis ou non des pouvoirs de gestion sur l'entité ad hoc ou sur les actifs qui la composent, même si ces pouvoirs ne sont pas effectivement exercés.

Elle a par exemple la capacité de dissoudre l'entité ad hoc, d'en changer les statuts, ou au contraire de s'opposer formellement à leur modification ;

2 - l'entité consolidante a, de fait, la capacité de bénéficier de la majorité des avantages économiques de l'entité ad hoc, que ce soit sous forme de flux de trésorerie ou de droit à une quote-part d'actif net, de droit de disposer d'un ou plusieurs actifs, de droit à la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;

3 - l'entité consolidante supporte la majorité des risques relatifs à l'entité ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie, de la part de l'entité ad hoc ou de l'entité consolidante, leur permettant de limiter de façon importante leur prise de risques.

- Entités exclues du périmètre de combinaison :

Les entités ci-dessous n'ont pas été considérées comme des entités ad hoc au regard des règles décrites ci avant. Ces entités ont donc été exclues du périmètre de combinaison :

- EESC NEOMA détenue à hauteur de 33.75%
- ADEN
- SA Coopérative Maritime CAPAM détenue à hauteur de 88%

▶ **Entrée de périmètre**

La société SAS Ouest Normandie a été créée sur l'exercice 2021. Elle n'a cependant aucune activité au titre de l'exercice.

▶ **Sortie de périmètre**

La société CMF services est sortie du périmètre de consolidation le 31 juin 2021 suite à la réduction de son capital social des 501 parts sociales détenues par la CCI SEINE ESTUAIRE.

5. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

5.1. Immobilisations incorporelles

en euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	Clôture
Frais de recherche	192 595	32 589				225 184
Concessions, brevets & droits similaires	8 816 135	365 186	-168 526		-5 400	9 007 395
Logiciels	4 058 109	172 666	-295 869		5 400	3 940 306
Fonds commercial	33 564					33 564
Autres immobilisations incorporelles	25 701 539	12 111	-47 491			25 666 159
Total immobilisations incorporelles	38 801 942	582 552	-511 886			38 872 608
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	-8 276 128		168 526	-317 862	1 402	-8 424 062
Amt/dép. logiciels	-3 947 925		258 268	-123 172	-1 402	-3 814 231
Amt/dép. fonds commercial	-33 564			0		-33 564
Amt/dép. autres immos incorp.	-19 526 138		47 491	-603 120		-20 081 767
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-31 783 755		474 285	-1 044 154		-32 353 624
Total valeur nette	7 018 187	582 552	-37 601	-1 044 154		6 518 984

5.2. Immobilisations corporelles

en euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	Clôture
Terrains	15 969 639	170 029	-210 518			15 929 150
Agencements sur terrains	2 115 606	12 897				2 128 503
Constructions	294 766 332	4 653 902	-3 813 029		4 994 058	300 601 263
Installations tech, matériel & outillage	7 664 358	442 615	-541 827			7 565 146
Matériel de bureau	415 503		-33 058			382 445
Matériel de transport	345 092	52 885				397 977
Matériel informatique	3 270 077	464 407	-66 213			3 668 271
Immobilisations mises en concession	873 988 730	5 901 828	-29 727 159		-7 461 429	842 701 970
Immobilisations corporelles en cours	10 442 703	5 923 661	-946		-7 877 780	8 487 638
Autres immobilisations corporelles	42 084 123	9 897 989	-4 353 990		2 883 722	50 511 844
Total immobilisations corporelles	1 251 062 163	27 520 213	-38 746 740		-7 461 429	1 232 374 207
Amt/dép. matériel de bureau	-142 734		27 933	-50 485		-165 286
Amt/dép. agencements sur terrains	-2 294 140		8 803	-45 954		-2 331 291
Amt/dép. matériel transport	-121 432			-67 314		-188 746
Amt/dép. matériel informatique	-2 700 284		101 422	-230 416		-2 829 278
Amt/dép. constructions	-156 131 243		2 249 416	-9 064 678	-558	-162 947 063
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	-6 682 978		895 239	-696 676		-6 484 415
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-29 577 881		3 061 021	-5 160 129	558	-31 676 431
Amt/dép. immobilisations mises en concession	-190 813 515		17 476 311	-9 237 889	-627 463	-183 202 556
Dépréciations des terrains	-647 271		6 188	-65 747		-706 830
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-389 111 478		23 826 333	-24 619 288	-627 463	-390 531 896
Total valeur nette	861 950 685	27 520 213	-14 920 407	-24 619 288	-8 088 892	841 842 311

5.3. Immobilisations financières

<i>en euros</i>	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	Clôture
Titres de participation	28 614 835	289 450	-124 500			28 779 785
Créances rattachées à des part.	1 403 907	72 000	-1 026 545			449 362
Titres immobilisés	979 543		-152			979 391
Prêts, cautionnements et autres créances	102 448		-18 446			84 002
Prêts, cautionn. & aut. Créances	1 960 454	6 171	-316 147			1 650 478
Total immobilisations financières	33 061 187	367 621	-1 485 790			31 943 018
Dépréciations des titres	-695 742			49 950		-645 792
Dép créances ratt. et int. courus - courant	-957 700			757 950	1 500	-198 250
Dép. des titres immobilisés - courant	-740 721			-14 800		-755 521
Dép. prêts & autres - courant	-641 439			35 833		-605 606
Total dép. immobilisations financières	-3 035 602			828 933	1 500	-2 205 169
Total valeur nette	30 025 585	367 621	-1 485 790	828 933	1 500	29 737 849

<i>en euros</i>	Ouverture	Résultat	Distribution	Augmentation de capital	Autres	Clôture
Titres mis en équivalence	3 128 016	161 249	-6 972		138	3 282 431
Ventilation par unité						
SUNE / SEMEFON	1 387 986	57 419	-2 762			1 442 643
SAS Armement Nd	99 950	-15 759			138	84 329
SEMEDI	1 292 814	38 691	-4 212			1 327 293
CID	347 266	80 898				428 164

5.4. Stocks

<i>en euros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Reclassements	Opérations particulières	Clôture
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	17 525	166				17 691
Stocks - en-cours de production	3 385 315	-596 748				2 788 567
Stocks -ppts finis et intermédiaires	2 560 454	-2 560 454				
Stocks de marchandises	308 789	-6 243				302 546
Dép. des stocks - en-cours de production	-768 182					-768 182
Total Stocks et en-cours	5 503 901	-3 163 279				2 340 622

5.5. Ventilation des créances

en euros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Reclassements	Opérations particulières	Clôture
Clients et comptes rattachés	51 884 059	2 631 493				54 515 552
Factures à établir	8 964 783	2 971 674				11 936 457
Dép. clients et comptes rattachés	-4 932 016	0	-556 314			-5 488 330
Total Clients et comptes rattachés	55 916 826	5 603 167	-556 314			60 963 679
Fournisseurs - avances et acomptes versés	1 703 302	336 278				2 039 580
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	297 196	3 582 881				3 880 077
Créances sur personnel & org. sociaux	19 953	3 887				23 840
Créances fiscales - hors is - courant	4 149 182	1 104 829				5 254 011
Impôts différés - actif	817 403	-355 056				462 347
Etat, impôt sur les bénéfices - créances - courant	1 603 922	-1 534 361				69 561
Comptes courants groupe actif - courant	366 622	-89 247				277 375
Autres créances - courant	12 281 167	-1 541 143				10 740 024
Dép. comptes courants	-80 000					-80 000
Dép. autres créances & intérêts courus - courant	-904 647		209 050			-695 597
Créances sur cessions d'actifs - courant		50 000				50 000
Frais d'émission d'emprunt - non courant		1 498 476				1 498 476
Charges constatées d'avance	3 412 689	-432 879				2 979 810
Total Autres créances et comptes de régularisation	23 666 788	2 623 665	209 050			26 499 504

Toutes les créances sont à moins d'un an à l'exception de 801 K€ de créances à plus d'un an.

5.6. Ventilation des dettes

en euros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Reclassements	Opérations particulières	Clôture
Dettes fournisseurs	9 976 488	5 928 502				15 904 990
Factures non parvenues	5 250 941	1 642 802				6 893 743
Total fournisseurs et comptes rattachés	15 227 429	7 571 304				22 798 733
Dettes s/ acquis. d'actifs	1 783 361	1 259 326				3 042 687
Dettes s/ acquis. d'immo.	283 312	-68 184				215 128
Clients - avances et acomptes reçus	1 973 804	-792 532				1 181 272
Clients - avoirs et rrr	408 679	513 562				922 241
Dettes sociales	16 081 528	-2 819 250				13 262 278
Dettes fiscales (hors is et cvae)	3 863 873	1 285 463				5 149 336
Dettes fiscales (hors is) cvae		109				109
Impôts différés - passif	1 437 898	-3 075				1 434 823
Etat - impôts sur les bénéfices	3 822	148 934				152 756
Ajustement ig clients / fournisseurs	19 314	-19 314				
Autres dettes	9 890 368	5 705 560		-377		15 595 551
Ajustement ig autres créances / dettes	142 465	-173 915		35 684		4 234
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	30 276 076	976 114				31 252 190
Total autres dettes et comptes de régularisation	66 164 500	6 012 798		35 307		72 212 605
Total autres passifs	81 391 929	13 584 102		35 307		95 011 338

Toutes les dettes d'exploitation sont à moins d'un an à l'exception de 762 K€ à plus d'un an.

5.7. Autres fonds propres

<i>en euros</i>	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Droits du concédant	442 537 587	23 790 260			-8 088 892	458 238 955
Total autres fonds propres	442 537 587	23 790 260			-8 088 892	458 238 955

31/12/2021

Apport du concédant

pont de Tancarville (aménagement)	205 000
Pont de Normandie (Viaduc)	45 019 412
Port de Fécamp	5 000
Ports CCI Caen	4 935 072
	50 164 484

Mise en concession

Subv inscrite résultat Pont Tancarville	817 000
Reprise subv insc. Résultat Port Fécamp	1 221 000
	2 038 000

Subvention insc en résultat Port Fécamp

1 982 000

Subvention agglomération aéroport de caen

262 981

Amortissement caducité

Amort MEC Pont Tancarville	99 799 500
Amort MEC Pont Normandie	328 006 000
Caducité Port Fécamp	3 689 000
Aéroport Caen	191 990
	431 686 490

Amortissement technique

Amort MEC Pont Tancarville	- 23 418 500
Amort MEC Pont Normandie	- 1 467 500
Caducité Port Fécamp	- 3 009 000
	- 27 895 000

Total 458 238 955

5.8. Provision pour risques et charges

en euros	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reclassements	Opérations particulières	Clôture
Provisions pour litiges	6 575 591	561 363	-710 930			6 426 024
Provisions pour litiges	195 200	206 995	-34 000			368 195
Autres provisions pour risques	2 764 659	1 857 971	-2 237 646			2 384 984
Total provisions pour risques	9 535 450	2 626 329	-2 982 576			9 179 203
Provisions pour pensions et retraites CCI	6 821 813	84 000	-1 291 426			5 614 387
Provisions pour pensions et retraites hors CCI	278 924	147 101	0			426 025
Provisions pour médailles du travail	2 350 677		-140 085			2 210 592
Autres provisions pour charges	54 306 115	20 190 730	-9 202 535			65 294 310
Total provisions pour charges	63 757 529	20 421 831	-10 634 046			73 545 314
Total provisions pour risques et charges	73 292 979	23 048 160	-13 616 622			82 724 517

5.9. Emprunts et dettes financières

en euros	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Ajustement IG bilan financier	35 684				-35 684	
Emprunts auprès établis. de crédit	259 237 828	188 299 029	-187 624 301			259 912 556
Autres emprunts et dettes assimilées	3 573 687	905 343	-543 960			3 935 070
Intérêts courus sur emprunts	3 512 106	11 642	-3 262 285			261 463
Total Dettes financières MLT	266 359 305	189 216 015	-191 430 546		-35 684	264 109 090
Concours bancaires (trésorerie passive)	3 589 339		-2 103 516			1 485 823
Total Dettes financières CT	3 589 339		-2 103 516			1 485 823
Total emprunts et dettes financières	269 948 644	189 216 015	-193 534 062		-35 684	265 594 913

en euros	Décembre 2021	Moins de 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	259 912 556	22 578 289	103 558 397	133 775 870
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	3 935 070	2 386 801	806 353	741 916
Intérêts courus sur emprunts - courant	261 463	261 463		
Total Dettes par échéance	264 109 089	25 226 553	104 364 750	134 517 786

- COUVERTURES DE TAUX – CCI Seine Estuaire : dettes associées aux Ponts

Au cours de l'année 2021, le capital restant dû des crédits existants faisant l'objet de couvertures de taux a été remboursé par anticipation pour un montant de 153,4M€, les swaps existants ont été rompus et la soule de résiliation de l'ensemble des opérations de couverture s'élève à 10.8M€ et un nouvel emprunt a été levé. Il s'agit d'un emprunt de 178,9M€ à taux fixe avec une maturité à mai 2031 souscrit auprès d'un pool bancaire composé de 7 banques. Cette nouvelle dette est garantie à 100% par les collectivités territoriales.

5.10. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

<i>en euros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Reclassements	Opérations particulières	Clôture
Vmp - équivalents de trésorerie	30 277 458	986 724				31 264 182
Intérêts courus non échus s/ vmp		9 551				9 551
Total valeurs mobilières de placement	30 277 458	996 275				31 273 733
Disponibilités	84 623 192	40 489 841				125 113 033
Total disponibilités	84 623 192	40 489 841				125 113 033
Total VMP et disponibilités	114 900 650	41 486 116				156 386 766

6. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Chiffre d'affaires

<i>en euros</i>	Décembre 2021	Décembre 2020
Production vendue de biens	2 717 351	-229 105
Production vendue de services	165 049 406	149 851 004
Ventes de marchandises	4 619 974	5 918 544
Total Chiffre d'affaires	172 386 731	155 540 443

6.2. Détail des autres produits et charges d'exploitation

<i>en euros</i>	Décembre 2021	Décembre 2020
Autres produits	320 473	-129 968
Production stockée	-3 157 202	-651 776
Subventions d'exploitation	48 800 047	36 944 344
Production immobilisée	48 223	
Part. résultat /opérat. commun bénéfice	45 565	46 897
Transferts de charges d'exploitation	5 690 083	5 223 209
Total Autres produits d'exploitation	51 747 189	41 432 706

6.3. Détail des achats consommés et charges externes

<i>en euros</i>	Décembre 2021	Décembre 2020
Achat m.p., fournis. & aut. appro.	-292 985	-158 642
Var. stocks mp, fournis. & autres appro.	166	-5 322
Variation stocks de marchandises	-6 243	-61 549
Achats de marchandises	-466 181	-612 212
Total Achats consommés	-765 243	-837 725

6.4. Détail des autres charges d'exploitation

<i>en euros</i>	Décembre 2021	Décembre 2020
Achat d'études	-941 864	-1 070 312
Autres achats	-1 369	-7 325
Achats non stockés de matières et fournitures	-5 194 417	-4 765 716
Sous-traitance générale	-13 165 954	-7 210 096
Redevances de location-financement	-23 024	-45 628
Locations et charges locatives	-7 926 895	-6 736 256
Entretiens et réparations	-13 559 178	-10 617 328
Primes d'assurance	-1 224 720	-1 206 041
Etudes et recherches	-797 843	-1 041 210
Divers	-984 114	-4 588 952
Personnel mis à disposition	-659 049	-1 531 061
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-11 293 888	-7 618 676
Publicités	-2 747 881	-2 129 181
Transports	-214 219	-164 475
Déplacements, missions	-1 248 839	-937 566
Frais postaux	-1 642 803	-1 410 868
Services bancaires	-2 221 324	-519 988
Autres charges externes	-7 268 187	-6 707 324
Management fees		-885
Total Services extérieurs	-71 115 568	-58 308 888
Autres charges	-30 685 104	-28 858 779
Ajust prod. et charges intra-gpe exploit	75 935	33 753
Total Autres charges d'exploitation	-30 609 169	-28 825 026
Total des autres charges d'exploitaiton	-101 724 737	-87 133 914

6.5. Impôts et Taxes

<i>en euros</i>	Décembre 2021	Décembre 2020
Impôts et taxes sur rémunérations	-3 220 157	-3 190 441
Autres impôts et taxes	-6 538 499	-7 214 004
Total Impôts et taxes	-9 758 656	-10 404 445

6.6. Détail des charges de personnel

<i>en euros</i>	Décembre 2021	Décembre 2020
Rémunérations du personnel	-62 439 290	-64 710 961
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-32 143 365	-32 213 017
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-21 350	-21 950
Total Charges de personnel	-94 604 005	-96 945 928

6.7. Variation nette des amortissements et dépréciations

<i>en euros</i>	Décembre 2021	Décembre 2020
Dot./prov. engagements de retraite	-147 101	-528 450
Rep./prov. engagements de retraite	260 196	271 222
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-1 043 518	-1 573 364
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-24 588 781	-25 596 777
Dot. aux prov. d'exploitation	-23 293 203	-22 250 598
Dot./dép. des actifs circulants	-4 281 122	-1 734 680
Rep./amt. & dép. immo. corporelles		61 129
Rep./provisions d'exploitation	17 049 665	9 705 273
Rep./dép. des créances (actif circulant)	257 243	272 298
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-35 786 621	-41 373 947

6.8. Détail du résultat financier

<i>en euros</i>	Décembre 2021	Décembre 2020
Revenus des équivalents de trésorerie	169 569	432 619
Charges d'intérêts sur emprunt	-17 446 390	-11 337 294
Pertes/ actifs financ. (hors équiv. de trésorerie)		-201 000
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	-6 210	-11 841
Autres charges financières	-1 034 836	-168 302
Ajust prod et charges intra-gpe financ.		2 508
Dot. aux prov. financières		-460 913
Dot./dép des actifs financiers	-225 238	-219 854
Dividendes	39 099	-36 804
Dividendes - rubrique d'élimination	-2 418	68 000
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	23 530	7 368
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	9 318	3 656
Prod. nets/ cession vmp (hors équiv. de trésorerie)	6 249	18 294
Autres produits financiers	34 797	25 749
Rep./ provisions financières		102 894
Rep./dép. des actifs financiers	983 057	824 102
Total Résultat financier	-17 449 473	-10 950 818

6.9. Résultat exceptionnel

<i>en euros</i>	Décembre 2021	Décembre 2020
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	13 254 802	7 731 292
Liaison élim. intercos résultat - excep.		0
Charges excep. s/ exercices antérieurs	-207 410	-165 501
Vnc des immo. incorp. cédées	-37 601	-16 703
Vnc des immo. corp. cédées	-14 033 725	-5 461 084
Vnc d'autres éléments d'actif cédés		-94 895
Autres charges exceptionnelles	-601 680	-1 338 415
Ajust prod et charges intra-gpe exceptio	0	23 174
Dot. aux prov. exceptionnelles	-22 000	-159 000
Dot. excep. dép. immo. (impairment)	-31 144	
Produits excep. s/ exercices antérieurs	119 035	534 910
Produits de cession d'immo. incorp.		1
Produits de cession d'immo. corp.	7 348 310	3 643 368
Autres produits exceptionnels	745 242	1 864 009
Autres reprises exceptionnelles	93 114	2 500
Rep. excep. dép. immo. (impairment)		158 500
Transfert de charges exceptionnelles		18 190
Vnc des titres cédés	-124 500	-846 743
Produits de cession de titres		64 000
Total Résultat exceptionnel	6 502 443	5 957 603

6.10. Impôt sur les bénéfices

<i>en euros</i>	Décembre 2021	Décembre 2020
Impôts différés	-356 922	-283 363
Impôt exigible	-968 210	224 564
Total Impôts sur les bénéfices	-1 325 132	-58 799

Compte tenu de l'activité partiellement taxable de la combinaison et des pertes dégagées par les différentes entités, aucun impôt différé n'a été constaté sur les pertes reportables et les IDA sur PIDR ne sont activés que pour les activités commerciales soumises à l'impôt ayant des perspectives de bénéfices futurs.



7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1. Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent à 196.854 K€.

7.2. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent à 6.142 K€.

8. EVENEMENTS POST CLOTURE

8.1. Assurance Chômage :

En leur qualité d'établissements publics, les CCIR employeurs et les CCIT au titre de leurs services industriels et commerciaux (SIC) relèvent du régime d'auto-assurance en matière de chômage : elles assurent la charge financière et la gestion des allocations versées à leurs ex salariés.

La CMAC a assuré pour leur compte cette mission depuis sa création en 1982 jusqu'à fin 2018, la gestion opérationnelle étant depuis 2019 confiée par convention à Pôle emploi.

Jusqu'à présent, seules les CCIT employeurs de personnels dans les SIC avaient la possibilité de déroger au régime auto-assurance en adhérant au régime général géré par l'UNEDIC, ceci à titre irrévocable et au seul bénéfice de leurs salariés de droit privé.

La loi PACTE du 22 mai 2019, en modifiant l'article L5424-2 du code du travail, a étendu cette possibilité d'adhésion irrévocable au régime général d'assurance chômage aux CCIR, ceci au bénéfice de toutes leurs catégories de personnel (agents publics mis à disposition ou non des CCIT, ou salariés de droit privé affectés ou non aux CCIT depuis la publication de la loi PACTE, ou encore salariés de leurs SIC).

Cette même loi a toutefois conditionné cette adhésion à l'assujettissement des CCI employeurs choisissant cette option à une sur cotisation temporaire dont le montant et la durée seraient fixés par décret : le décret du 30 décembre 2019 a fixé ce montant à 0,20 % de la masse salariale brute plafonnée à 4 fois le plafond de la sécurité sociale, et la durée d'assujettissement à 24 mois à compter du mois suivant la date de l'adhésion ou de la date de l'extension de l'adhésion au régime d'assurance chômage.

En application de ces nouvelles dispositions, toutes les CCIR pour l'ensemble de leur personnel, comme les CCIT pour leurs SIC, ont donc dès lors la possibilité de basculer dans le régime général de l'assurance chômage pour la prise en charge de leurs ex salariés (cette prise en charge intervenant pour les départs intervenus après l'adhésion au régime général).

L'étude menée au premier trimestre 2021 a conduit la CCI Normandie à ne pas adhérer au régime général en 2021.

Une nouvelle étude est actuellement en cours pour déterminer si la CCI Normandie choisit d'adhérer - ou non - au régime général en 2022.

8.2. Conflit Russie-Ukraine :

La Russie a lancé le 24 février 2022 une opération militaire en Ukraine. Cette opération a suscité les réactions indignées de nombreux pays. Pour l'heure, des sanctions économiques sont prises contre la Russie par l'Union européenne et les Etats-Unis. S'il est bien trop tôt pour en mesurer les répercussions, cette situation a déjà des impacts sur l'économie mondiale et française et jusque sur le territoire normand (hausse des prix sur les matières premières et l'énergie, pertes de marchés...).

Concernant les entités incluses dans le périmètre de combinaison, la direction n'anticipe pas d'impact remettant en cause la continuité de l'exploitation de la structure.

8.3. Sortie des protocoles de la SAS Port de Cherbourg et du Port de pêche de Cherbourg :

La liquidation de la SAS Port de Cherbourg au cours de l'exercice 2022 entraîne une affectation du résultat pour CCI OUEST NORMANDIE de 1 570 262.84 € perçue en février 2022 et un boni de liquidation de 391 571 € à recevoir.

Le protocole de sortie de la concession du Port de Pêche de Cherbourg prévoit la prise en charge à part égale du fonds de roulement négatif entre le concessionnaire et le concédant, déduction faite de la différence entre les subventions d'exploitation versées par le concédant tout au long de la concession, et les fonds de concours versés par le concessionnaire au concédant : Le calcul de l'indemnité de clôture à recevoir de la part de Port de Normandie pour CCION s'élève à 1 325 380 €.